

ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES

Par **mogador**, le **09/06/2009** à **21:12**

Lors d'une AG des copropriétaires le syndic a le droit de demander
j'envite MR X a se presenter comme president de sceanse CE QUI PEU FAVORISER LE
VOTE POUR POUVOIRE MANIPULER L AG

Par **FREMUR**, le **09/06/2009** à **21:24**

Le syndic peut bien sur inviter qui il veut a être président de séance, pour autant que
l'assemblée des copropriétaires accepte la personne en cause en tant que président de
séance.

Libre à tout copropriétaire de revendiquer la présidence de séance nonobstant la proposition
du syndic.

L'AG décide souverainement sur ce point.

Il est clair que le syndic occupe une position stratégique et qu'il a le moyen d'orienter les
débats de différentes manières dont celle là.

cordialement